

# Un « non » n'est pas un « oui » à la souveraineté, déclare Parizeau

Michel Venne  
de notre bureau de Québec

UN NON à l'entente constitutionnelle, n'est pas un « oui » à la souveraineté, a déclaré hier Jacques Parizeau. De même, dit le chef du Parti québécois, militer pour le camp du « non » au référendum ne veut pas dire devenir péquiste.

Pour ces deux raisons, M. Parizeau croit pouvoir répondre aux conditions énoncées par le libéral Jean Allaire pour se ranger sous le comité-parapluie du « non » lors de la campagne référendaire. Le chef péquiste veut réserver au dissident libéral au sein de ce comité « une place importante et substantielle, susceptible de lui permettre d'influencer le cours des choses », dit-il.

M. Jean Allaire a indiqué qu'il accepterait une place au comité du « non » en précisant deux conditions. Et je dois dire que c'est avec empressement que je les accepte », a-t-il déclaré hier soir en marge d'une réunion des députés de son parti.

Hier après-midi, M. Allaire a signifié qu'il abandonnait ses fonctions au sein du Parti libéral tout en conservant sa carte de membre et qu'il se promet de combattre l'entente constitutionnelle qui sera soumise au peuple québécois le 26 octobre.

Il disait n'avoir pas encore choisi le véhicule qui lui permettra de faire

entendre sa voix. Mais il posait comme condition de pouvoir conserver son indépendance face au Parti québécois et face à l'option souverainiste.

L'important, dit M. Parizeau, n'est pas que M. Allaire et lui adoptent le même discours en campagne. « L'important, c'est de montrer qu'il y a au Québec des gens provenant d'horizons différents politiquement mais qui en viennent à la même conclusion : péquistes ou libéraux, souverainistes ou fédéralistes, ils considèrent préjudiciable pour l'avenir des Québécois cette entente constitutionnelle ».

M. Parizeau insiste sur le fait que le référendum ne portera pas sur la souveraineté et qu'il est en conséquence erroné de croire qu'un « non » à l'entente veut dire « automatiquement l'indépendance ou la souveraineté ».

C'est pourtant ce que voudraient laisser entendre plusieurs ténors fédéralistes, le premier ministre Robert Bourassa en tête, depuis quelques jours.

« À question claire, réponse claire », dit-il. M. Bourassa demandera aux Québécois le 26 octobre d'accepter l'entente constitutionnelle conclue à Charlottetown vendredi dernier. « L'objectif n'est pas d'obtenir une réponse sur la souveraineté », a fait remarquer M. Parizeau.



PHOTO NORMAND BLOUIN

## Lise Bissonnette lance son premier roman

Quelque 150 invités ont assisté hier au lancement de *Marie suivait l'été*, le premier roman de la directrice du DEVOIR, Lise Bissonnette. La fête avait lieu au Café des Écluses, dans le Vieux-Montréal, à quelques portes du DEVOIR. MM. François Ricard, Jacques Godbout, Jean Bernier et Pascal Assathiany, des éditions Boréal, ne cachaient pas leur joie de participer à ce moment important de la rentrée littéraire québécoise.

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ Affichage

moins grand au Conseil du statut de la femme, dont la directrice des communications, Thérèse Mailloux, a déploré le droit à la liberté d'expression des proprios de cabarets ait eu préséance sur celui des femmes à ne pas avoir à subir des affiches qui les dévalorisent. « L'initiative de la Ville était intéressante », a estimé Mme Mailloux.

Débutés, les avocats municipaux ont épluché toute la journée le volumineux jugement de près de 130 pages. Entrée en vigueur en novembre 1991, la réglementation n'a jamais été véritablement appliquée, l'administration ayant décidé d'attendre une décision favorable des tribunaux avant de passer aux actes. Tout au plus une centaine de mises en demeure ont-elles été envoyées, auxquelles l'administration n'a pas donné suite.

Le comité exécutif de la Ville, qui tenait hier sa réunion hebdomadaire, déterminera, sur recommandation de ses avocats, s'il y a lieu ou non de porter en appel une cause qui, selon plusieurs juristes, était dès le départ vouée à l'échec.

L'avocat représentant les 17 cabaretières qui contestaient la réglementation montréalaise, Me Julius Grey, a dit douter hier que la Ville puisse obtenir gain de cause en appel. « Il s'agit de l'un des jugements les plus forts que j'aie vus. Je suis convaincu qu'il sera difficile à faire renverser ».

Me Grey est un conquistador de la défense des droits fondamentaux en général, et de ceux des Anglo-Québécois en particulier. Il a obtenu en 1984 que la Cour suprême désavoue les dispositions de la Loi 101 qui interdisait l'accès à l'école anglaise aux enfants de parents qui déménageaient au Québec en provenance d'autres provinces canadiennes.

C'est également lui qui, plus récemment, a défendu — mais sans succès — le Parti Égalité dans sa contestation de la loi 150. Il faisait partie du comité juridique d'Alliance Québec quand celui-ci a décidé d'appuyer la lutte d'Allan Singer, au début des années 80, contre les dispositions de la Loi 101 sur l'affichage en français.

« La liberté d'expression est essentielle, dit-il, surtout quand il y a controverse. Elle n'a pas besoin d'être protégée lorsqu'il n'y en a pas ».

En adoptant son règlement sur l'affichage érotique, estime Me

Grey, la Ville « a cédé au néo-puritanisme mais qui se répand actuellement dans notre société. C'est une situation de *political correctness* ».

En décidant par règlement d'effacer la nudité féminine sur les façades des commerces qui exploitent le sexe, Me Grey croit, comme Me Trudel, que l'administration Doré est manifestement allée trop loin dans un domaine où il aurait mieux valu qu'elle agisse dans les limites de son pouvoir de réglementation. « Personne ne nie les bonnes intentions de la Ville, dit Me Grey. Mais elle n'a pas démontré qu'il y avait un lien de proportionnalité entre les objectifs qu'elle poursuivait et l'interdiction de choses qui ne sont en rien obscènes, au sens du Code criminel ».

Il trouve en outre maladroit et dangereux que l'administration municipale ait cru pouvoir éviter l'empêchement dans un champ de juridiction fédérale en parlant, dans son règlement, d'érotisme plutôt que de pornographie. « Depuis quand, se demande-t-il, l'érotisme est-il péjoratif ? »

### ◆ Bourassa

cordes politiques de Charlottetown, le gouvernement fédéral avait d'abord offert à Québec, comme prix de consolation, une simple lettre signée par le premier ministre Brian Mulroney. Cette première solution, rapporte-t-on, semblait moins susceptible d'indisposer les autres provinces, réfractaires à toute concession fédérale en matière de culture.

En matière d'immigration, s'il semble que Québec devra se contenter de garanties plus détournées que dans l'accord du lac Meech pour mettre ses pouvoirs à l'abri, les correctifs apportés au texte en préparation assureraient qu'il ne subira pas de recul.

En attendant ces deux corrections, et au moins une demi-douzaine d'autres, la publication des textes de Charlottetown a été abruptement repoussée d'une autre journée.

Une improvisation qui déborde de la substance constitutionnelle à la forme politique.

Hier, le chef de cabinet de Brian Mulroney a ainsi à peu près coupé tous les effets du premier ministre fédéral, lequel doit annoncer officiellement aujourd'hui que les Canadiens de tout le pays voteront, en même temps que les Québécois, sur ces propositions le 26 octobre.

Alors que jusqu'à présent M. Mulroney s'en est tenu aux réponses les plus évasives possibles sur le secret de Polichinelle qu'est devenu son projet référendaire, son bras droit Hugh Segal est sorti d'une rencontre avec des représentants de toutes les provinces, des partis d'opposition fédéraux et des organismes autochto-

nes, pour parler, on ne peut plus librement avec la presse, du style de la question à venir et du vote convenu pour le 26 octobre...

### ◆ Le calme

président de la FFM 92 est un festival sans personnalité.

Plus qu'avant on a, dans les quartiers du festival, à la Place Desjardins, à l'hôtel Méridien, une impression de vide. Les conférences de presse sont la plupart du temps désertées. Sauf Liv Ullmann, auteur grand nom ne s'y est pointé, aucun on sait que Montréal n'est pas Cannes ni Berlin, et que la tribu internationale du cinéma ne vient pas camper ici en bien grand nombre, il demeure que cette année le festival de fond a souvent l'âme en peine, on voit des délégations errer dans des halls, la structure d'accueil est squelettique, et, preuve ultime de l'abandon, le bar de la presse, où la bière est gratuite, n'a jamais d'heure de pointe.

Le FFM s'enlise ? S'endort ? Vous vous rappelez ce général à la retraite joué par Noël Roquevert dans *La règle du jeu* ? Je l'imagine entrant au bar du Méridien et déclarant, péremptoire à souhait, qu'il n'y en a plus de ces festivals épiques ! Que l'époque n'est plus au panache ! Qu'en penserait Serge Losique ? Certains journalistes disent l'avoir aperçu une fois, il passait, il n'était déjà plus là... Quoi qu'il en soit, avec ou sans Losique, ce festival c'est devenu la morne plaine. Vivement le défilé !

Le film mexicain de la compétition, hier, *Le ballot*, a tout de même un peu réveillé les festivaliers à l'Impérial. On a beaucoup ri. Mais peut-être pas pour les bonnes raisons et le réalisateur semblait très surpris par ce succès comique. Qui dit cinéma mexicain dit généralement mélodrame épouvantable. Or *Le ballot* est loin de cette production populaire larmoyante et kitsch pour salles en plein air, mais comme on sort une fille de l'Est mais pas l'Est d'une fille, dixit Michel Tremblay, il reste que, dans ce film mexicain qui se veut raffiné, d'intérêt politico-social, moderne, la mise en scène, le jeu, l'enveloppe sont terriblement pompiers. Le cinéma mexicain a eu de grandes heures et s'est souvent dégagé de ce pompiérisme, mais il n'y a pas d'Emilio Fernandez à chaque génération.

*Le ballot* souffre d'abord de l'effet comique des sous-titres français. Contrairement à la plupart des films de la compétition qui sont sous-titrés en français ici même, par un système électronique spécial, ce film mexicain arrive déjà sous-titré en français. Mais quel français ! Pas une réplique ne contenait moins de trois grossières fautes de français. Avouons que ça agace... et que c'est sans doute une preuve que la direction du FFM ne visionne pas toujours avant de les choisir les films de la compétition.

Tiré à bout portant par la milice le 10 juin 1971, un reporter de Mexico, Lauro, animé d'une passion politique de gauche, va passer 20 ans dans le coma. Il se réveille. Sa femme est mariée. Ses enfants ont grandi avec la grand-mère, dont celui qu'il a eu le temps de faire à sa femme ce mois-là. Le Mexique est toujours sous la gouverne du PRI. Le communisme est mort, mais Fidel est toujours à Cuba, etc. *Le ballot*, c'est à dire ce fardeau que Lauro a représenté durant 20 ans d'hôpital, où la famille allait le veiller à tous les jours, revient à la maison et va se confronter au monde de 1991.

Malgré toutes les bonnes intentions, la réflexion socio-politique qui parcourt en pointillé ce film maladroit ne va pas très loin. On n'arrive jamais à sortir du burlesque familial que la mise en scène ne fait qu'amplifier aveuglément. On rit, oui, tellement certaines scènes sont grotesques, caricaturales comme l'arrivée du « ballot » à la maison, et

certaines propos naïfs. La finale est bâclée; le revenant n'arrivera pas à jouer vraiment le rôle d'éveilleur de conscience. Il se contentera de casser les oreilles à tout le monde avant de se ranger des voitures.

Autre film en compétition, le second qui représente la République populaire de Chine, *Le bon coeur*, de Sun Zhou, un cinéaste de 38 ans entré à l'Académie du cinéma de Pékin en 1984. Un joli conte, bien tourné, qui se veut presque, à la chinoise, une version du *Vieil homme et l'enfant*, de Claude Berri. Un gamin, dont les parents divorcent, quitte Pékin pour aller vivre chez son grand-père, un ancien acteur de l'Opéra de Pékin.

Au début, le gamin ne veut même pas parler à ce grand-père qu'il ne connaît pas. À la fin, lorsqu'il retourne chez sa mère, il pleure beaucoup l'adieu à cet homme si bon qui, lui, vient de perdre sa grande amie, une femme bouddhiste des alentours qui a attendu son mari 40 ans avant d'apprendre qu'il était mort à la guerre, et qui meurt à son tour. C'est, dans la tonalité des belles historiettes d'avant le dodo, du travail délicat que fait Sun Zhou. Seule modernité que l'on peut y déceler : le divorce. Même s'ils sont de plus en plus nombreux en Chine, nous disait Sun Zhou en conférence de presse, ils sont encore rares dans le cinéma chinois.

Sun Zhou, qui est un réalisateur tété, a eu un premier grand succès commercial en Chine en passant au grand écran avec *Put Some Sugar in the Coffee* en 1987. Avec *Le bon coeur*, désigné comme le des 10 meilleurs films de l'année en Chine en 1991, il a remporté les prix nationaux de la mise en scène et de la photographie. C'est quand même pas mal de faire les meilleurs films de l'année en Chine, à 38 ans. Il y en a des moins chanceux : il y a Shen Tong, ce garçon de Tien an Men 89, revenu d'exil lundi dernier. Le 21 août tous les grands quotidiens de Pékin titraient que « les étudiants passés à l'étranger, quelle que fût leur position en juin 89, étaient bienvenus au pays ». Shen Tong est revenu. Il a été arrêté et jeté en prison dans la nuit de lundi à mardi.

Le régime de Deng Xiaoping préfère encore les historiettes. Mais il a pas très « bon coeur ».

### ◆ Allaire

ceptait moins bien l'idée d'aller oeuvrer dans le camp du « non », sur les mêmes tribunes que les souverainistes. « Je trouve cela un peu moins cohérent. Servir Jacques Parizeau durant une campagne référendaire, c'est desservir le Parti libéral. Une campagne référendaire, c'est une guerre entre deux armées et les deux veulent gagner. Je vois mal comment les libéraux pourraient accepter qu'il soit sur les mêmes tribunes que Jacques Parizeau ».

Mais dans le respect de ses convictions, Me Allaire fait valoir que les choses ne sont pas aussi simples que M. Jean-Pierre Roy le laisse entendre. C'est la loi qui le veut ainsi, a expliqué Jean Allaire au DEVOIR, rappelant qu'il faut s'inscrire sous le parapluie du « non » ou du « oui ». À son avis, un libéral peut très bien oeuvrer dans le camp du « non » sans renier pour autant ses allégeances politiques, sa fidélité au PLQ, dont il entend demeurer membre. « Si le PLQ ne pouvait endurer cela, c'est qu'il ne serait pas démocratique. Dans un parti démocratique comme le nôtre, on doit pouvoir exprimer notre dissidence ».

D'ailleurs, Me Allaire voit dans cette conception réductrice de la démocratie politique une tentative de détournement du véritable enjeu du débat référendaire. Il rejette cette équation voulant que combattre l'entente est se battre pour la souveraineté. C'est pourquoi il insistera pour que le débat porte uniquement sur les offres du Canada anglais. « On ne peut pas prétendre que la victoire du « non » signifierait la séparation immédiate. Ce serait complètement

biaiser le débat ».

Soulignant que les procédures qui ont prévalu lors du congrès du week-end dernier ont engendré un profond malaise au sein du parti, Jean Allaire est convaincu qu'il y a également des députés et des ministres qui partagent sa position. Il ignore s'ils vont se manifester d'ici le référendum, mais il fait confiance à l'intégrité de leur conscience, à leur conception de l'indépendance d'esprit.

« Nous sommes plus nombreux que vous le croyez au sein du parti à ne pas accepter aussi peu, au terme d'une démarche qui nous a mobilisés pour renouveler en profondeur le fédéralisme », écrit-il, dans la lettre qu'il a adressée aux membres de l'exécutif. Une lettre qui comporte par ailleurs une allusion caustique aux procédures auxquelles son chef s'est associé. « Fort heureusement et contrairement au congrès, la question référendaire ne sera pas : « Aimez-vous Robert Bourassa ? », mais plutôt : « Acceptez-vous les offres ? ».

En quelques phrases lapidaires, la lettre de Me Allaire résume les motifs qui l'ont amené à rejeter la nouvelle entente constitutionnelle : « En toute conscience, je ne peux pas accepter une entente dont le seul mérite est d'être une entente. Je ne peux souscrire à cette pensée mourose que j'ai trop entendue au cours du congrès : « C'est mieux que rien ». J'ai compris alors que ce n'était pas moi qui démissionnais. Cette entente nous entraîne dans d'interminables débats administratifs et juridiques et elle indique, par sa nature même, le peu de cas que les autres provinces font d'un véritable fédéralisme renouvelé ».

L'épisode Allaire laissera-t-il des séquelles susceptibles de nuire au Parti libéral du Québec ? Jean-Pierre Roy est plutôt convaincu du contraire. Depuis le congrès, la centrale téléphonique du secrétariat est débordée. Il semble que les demandes d'adhésion soient nombreuses. Le président du parti y voit la preuve que bien des gens souhaitent et attendaient que le PLQ se branche.

### ◆ Le programme

tion massive et leurs moyens de production.

Maurizio Zifferero avait déclaré lundi que les responsables irakiens avaient accepté de coopérer.

Les responsables occidentaux ont menacé l'Irak de représailles militaires s'il faisait obstruction aux recherches de la mission de Maurizio Zifferero. Les autorités irakiennes avaient barré l'accès du ministère de l'Agriculture pendant trois semaines à une précédente équipe de l'ONU, en juin.

Les inspecteurs de l'ONU ont annoncé qu'ils avaient privé l'Irak de toute possibilité de fabriquer un engin nucléaire basé sur la séparation électromagnétique des isotopes. Ils ont également sillonné le pays pour rechercher des centrifugeuses utilisées pour l'enrichissement de l'uranium et qui pourraient avoir été dissimulées par les Irakiens.

Par ailleurs, le président irakien Saddam Hussein a déclaré hier qu'il envoyait des armes aux tribus des marais du sud de l'Irak afin de les aider à faire échec aux « criminels et éléments infiltrés » venus d'Iran.

« Nous envoyons beaucoup d'armes aux tribus », a-t-il dit lors d'une cérémonie en l'honneur de membres du parti Baas au pouvoir à Bagdad.

Les avions irakiens n'ont pas le droit de survoler toute la partie du pays située au sud du 32e parallèle, où les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne ont mis en place une zone d'exclusion aérienne pour protéger des milliers d'opposants chiites réfugiés dans les marais.

Les responsables du Baas et des dirigeants de tribus se tenaient à côté-à-côté lors de la cérémonie au cours de laquelle le chef de l'État leur a remis des médailles.

« Ils ont écrasé une tentative d'in-

filtration soutenue par l'Iran la semaine dernière à Gourna », a déclaré la télévision.

Gourna est une région chiite au confluent du Tigre et de l'Euphrate et au cœur des marais irakiens. Les 20 Irakiens décorés ont raconté au chef de l'État comment ils avaient réussi à anéantir les éléments infiltrés.

« J'en ai tué 18 », a dit l'un d'eux. Il s'agit du premier incident rapporté par les autorités depuis l'instauration de la zone d'exclusion aérienne.

« Votre résistance (aux dissidents) est le premier exemple que vous montrez au président américain George Bush et à ses alliés, a déclaré Saddam Hussein. Ils ont misé sur les gens des marais, les habitants du sud (...) Gourna leur a donné une leçon ».

Le président irakien a dit regretter qu'il y ait toujours un « flot ininterrompu de malveillance » venu d'Iran, avec lequel l'Irak a été en guerre pendant huit ans jusqu'en 1988.

Bagdad a accusé l'Irak d'envoyer en Irak des criminels, des déserteurs de l'armée et des éléments infiltrés pour « terroriser les civils et assassiner des responsables du gouvernement ».

Abdouljabber Mohsen, conseiller de presse de Saddam Hussein, a invité les tribus du sud irakien à démontrer leur loyauté au régime en prenant les armes contre les dissidents.

Il a demandé aux tribus des marais de « nettoyer leurs armes pour battre l'étranger et pour liquider ses agents ».

Le vice-président irakien, Taha Yassin Ramadan, a déclaré pour sa part qu'il n'excluait pas une confrontation armée avec les pays qui ont mis en place la zone d'exclusion aérienne.

## Le député

## Saint-Roch

## quitte le

## caucus libéral

(PC-LE DEVOIR) — Le député de Drummond, Jean-Guy Saint-Roch, a fait savoir hier soir qu'il quittait le caucus libéral.

Une ultime rencontre de plus de deux heures avec le premier ministre Robert Bourassa n'aura pas réussi à le dissuader.

Le député Saint-Roch siègera dorénavant à titre de libéral indépendant.

« Quand je regarde à court terme, je constate que oui, il y a des gains. On était sur l'aide sociale. Aujourd'hui, on a le salaire minimum. On s'est amélioré. Ça, c'est l'homme d'État qui voit les choses ainsi », a expliqué le député.

« Mais pour le grand-papa que je suis et le député de Drummond, c'est autre chose. Il faut que je me demande 'est-ce que Samuel, William et David, mes petits-fils, je leur donne les outils pour faire face à l'avenir. Ma réponse est non', a-t-il poursuivi.

En fin de semaine dernière, au congrès du Parti libéral, Jean-Guy Saint-Roch avait été le seul député du parti ministériel à voter contre l'entente constitutionnelle.

Il a indiqué que l'entente lui apparaît insuffisante pour l'avenir du Québec et que les délais étaient trop courts à son avis pour sa présentation aux électeurs, ce qui ne lui avait pas laissé le temps d'étudier l'entente en profondeur et de voir se tenir un débat de fond sur ses clauses.

## CARTES D'AFFAIRES

**ROBIC**  
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
55 St-Jacques, Montréal Québec H2Y 3K2  
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 0-8-1-C  
La maîtrise des technologies

Pour informations publicitaires contactez:  
**JOHANNE GUIBEAU**  
1-800 363-0305  
(514) 842-9645

**PHOTOCOPIES URGENTES?**  
En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites?  
Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à:  
**SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST**